

CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE

Date 20/05/2019

La Commission Justice et Paix conscientise et interpelle les citoyens, les acteurs éducatifs et les responsables politiques sur les questions de conflits, de démocratie et d'environnement. Justice et Paix encourage ces acteurs à « comprendre pour mieux agir » pour la paix et la justice, ici et ailleurs.

Notre organisation prône les droits humains, la justice sociale et la protection de l'environnement. Nous œuvrons donc à l'émergence d'un modèle durable accessible à toutes et tous, basé sur les valeurs de paix, de justice, de solidarité et de coopération entre les peuples.

À cet égard, le personnel s'engage à respecter le cadre éthique de l'organisation, en veillant à incarner avec probité des valeurs de **transparence**, de **rigueur**, de **respect** et d'**indépendance**, dans une visée de consolidation du Bien commun. Le respect de ce code est essentiel pour le maintien de la légitimité de notre organisation, la qualité de notre travail et la confiance que nous accordent de nombreuses parties prenantes. Cette charte s'adresse au personnel de la Commission Justice et Paix, mais également aux volontaires, aux membres des instances, aux stagiaires et aux partenaires.

Notre organisation cherche à poursuivre de façon continue ses réflexions sur les questions de responsabilité.

1. Transparence

- ✓ De **notre mission**, notre vision et nos valeurs, ainsi que de **notre structure** et nos processus décisionnels, via des publications claires et accessibles, dans une optique de bonne gouvernance ;
- ✓ De **nos projets à l'égard de nos partenaires et parties prenantes**, via participation maximale de ceux-ci dans l'identification des besoins, l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre (cf. NPRO) ;
- ✓ De **notre plaidoyer politique** et notre travail avec des responsables politiques et nos partenaires, via un positionnement public clair ;
- ✓ De **nos finances**, via une utilisation adéquate et justifiée, ainsi qu'un rapportage scrupuleux par des outils de transparence et des comptes et bilan annuels audités par un réviseur d'entreprises ;
- ✓ De **nos résultats**, via une redevabilité à l'égard de nos bailleurs, mais également de nos instances, nos volontaires, nos partenaires et nos bénéficiaires (cf. NPOL Gestion Axée Résultat) ;
- ✓ De **notre apprentissage et nos évaluations**, via des audits internes et externes.

2. Rigueur

- ✓ Dans **nos propos**, via un positionnement en phase avec notre mission et notre vision, nuancé, factuel et renseigné ;
- ✓ Dans **notre communication**, via une stratégie qui garantit la justesse des propos, en se préoccupant de l'intégrité des personnes mises en images, des stéréotypes éventuellement véhiculées par les récits et les visuels diffusés ; qui ne cherche pas de l'audimat au détriment des valeurs portées par l'organisation ;

- ✓ Dans **notre stratégie budgétaire et financière** à travers une planification et un suivi assidu ;
- ✓ Dans **notre consommation des ressources matérielles** qui nous sont confiées et dans la protection de celles-ci à l'égard de toutes nuisances (abus, vols, dégradations...);
- ✓ Dans **la gestion des risques de l'organisation**, ainsi que dans **le respect des lois, règlements, coutumes, cultures et habitudes locales** (y compris vestimentaires) en application dans les juridictions dans lesquelles l'organisation opère, dans les limites imposées par la conscience ;
- ✓ Dans **la protection de l'intégrité physique et morale** de ceux et celles avec qui et pour qui nous travaillons, via une protection contre tout abus physique, sexuel, psychologique ou tout autre comportement pourrait porter atteinte à la dignité humaine (cf. ROI), ainsi que tout acte qui pourrait nuire directement ou indirectement à ces personnes ;
- ✓ Dans les **agissements et les comportements** ; à travers la proscription de la consommation excessive d'alcool et de drogues dures ou douces dans le cadre des fonctions, ainsi que tout autre comportement nuisible au professionnalisme du personnel ;

3. Respect

- ✓ De **l'inclusivité** et de **l'ouverture** à toutes croyances, convictions et sentiments, en interdisant strictement toute forme de racisme et de discrimination dans un cadre privé et public, sur base de tous critères établis par la loi (cf. ROI) et en menant des politiques égalitaristes pro-actives dans notre management et nos activités ;
- ✓ De l'ensemble des **droits humains** relatifs à la Déclaration universelle des droits humains ;
- ✓ De **l'environnement**, à travers la promotion d'un développement durable et une transition écologique, ainsi qu'une politique qui vise à minimiser l'impact environnemental de l'organisation (cf. Charte éthique et écologique) ;
- ✓ De **relations équitables**, avec nos volontaires, nos partenaires, nos bénéficiaires et toutes nos partie-prenantes, sans chercher à profiter d'un rapport de force éventuel en vue d'obtenir des services, traitements préférentiels, privilèges, au tout autre bénéfice ;
- ✓ Des **relations interpersonnelles** au sein et à l'extérieur de l'organisation **sereines et ouvertes**, à travers une écoute bienveillante, le respect des opinions et dans un esprit d'ouverture et d'apprentissage permanent ;
- ✓ Des **valeurs portées** par l'organisation **et ses options fondamentales** (cf. ROI et statuts de l'ASBL) via un comportement loyal et un positionnement cohérent ;
- ✓ Des **conditions de travaux du personnel**, à travers une planification stratégique, une gestion des connaissances et un développement des compétences via la formation et des politiques de ressources humaines qui garantissent justesse et durabilité, ainsi qu'un partage des responsabilités (cf. NPOL) ;
- ✓ De la **vie privée et de la confidentialité** à l'égard de toutes information ou connaissances obtenues dans l'exercice des fonctions (cf. NPRO).

4. Indépendance

- ✓ Des **partis politiques et des gouvernements**, malgré le travail réalisé avec les responsables politiques ;
- ✓ Des **bailleurs**, en termes d'ingérence et de formatage aux appels à projets, notamment à travers la charte d'éthique dans la récolte de fonds.
- ✓ De **toute autorité qui pratiquerait la corruption**, à travers une politique d'évitement, de transparence et d'interdiction stricte ;
- ✓ De **tout conflits d'intérêts** du personnel et des personnes engagées au sein de l'organisation dans des domaines relatifs à notre mission.